

GRÈVE !



Nouvelle journée

de mobilisation interprofessionnelle

jeudi 27 octobre

Nous appelons à rejoindre

la manifestation à Paris.



Le 18 octobre, la journée unitaire de mobilisation a réuni 300 000 personnes dans les manifestations et plus d'un million de travailleur·ses en grève dans tout le pays.

La question des salaires est au cœur du débat public. De nombreux·ses salarié·es rejoignent cette lutte dans leur entreprise pour une autre répartition des richesses.

La CGT appelle à intensifier ce mouvement pour gagner des augmentations de salaires pour toutes et tous avec deux journées nationales d'action interprofessionnelle.

les 27 octobre et 10 novembre 2022

AUGMENTER LES SALAIRES ET LES PENSIONS, C'EST URGENT, C'EST POSSIBLE, C'EST GAGNABLE

SALAIRES - SMIC
Pour que ça ruisselle :
Il faut ouvrir les vannes de vos colères et qu'elles débordent dans la rue...



La CGT revendique :

C'est dans la rue qu'il ça s' passe ! **la cgt**

- la revalorisation du Smic à 2 000 € brut ;
- une augmentation de 10 % du point d'indice dans la fonction publique ;
- l'indexation des salaires et pensions sur l'inflation, pour que toutes les grilles de salaires dans le privé et le public suivent cette évolution avec la mise en place d'une échelle mobile des salaires. Supprimée en 1983, l'indexation des salaires sur les prix existe en Belgique, au Luxembourg, en Espagne, à Chypre...
- la prise en compte du niveau de qualification dans les grilles de conventions collectives et pour la fonction publique.



Comment faire grève ?

Le droit de grève est un droit fondamental reconnu à toutes les salarié·es (cadres, ouvrier·es, employé·es, précaires, apprenti·es, etc.) par la Constitution française. Dans le secteur privé, la grève peut être déclenchée à n'importe quel

moment. Dans le secteur public, la grève doit avoir fait l'objet d'un préavis (art. L. 2512-2 du Code du travail) déposé par une organisation syndicale. Contrairement à une idée reçue, ni les syndicats ni les salarié·es du secteur privé ne sont tenu·es de déposer un préavis avant de se mettre en grève.

Pour en savoir plus, flashez le qr-code :

